

Les poteaux téléphoniques Bolkestein
France Télécom et les salaires du Oui :
900 euros mensuels pour 81 heures de travail par semaine

Extrait des Conclusions de la présidence du Conseil européen des 22 et 23 mars 2005 à propos de l'avenir de la directive Bolkestein *

« Dans le contexte de l'achèvement du marché intérieur, le Conseil européen a identifié les domaines prioritaires ci-après.

Pour promouvoir la croissance et l'emploi et pour renforcer la compétitivité, le marché intérieur des services doit être pleinement opérationnel tout en préservant le modèle social européen.

À la lumière du débat en cours, qui montre que la rédaction actuelle de la proposition de directive ne répond pas pleinement aux exigences, le Conseil européen demande que tous les efforts soient entrepris dans le cadre du processus législatif pour dégager un large consensus répondant à l'ensemble de ces objectifs.

Le Conseil européen note que des services d'intérêt économique général efficaces ont un rôle important à jouer dans une économie performante et dynamique. »

* Le texte ci-dessus figure sur le site officiel de l'Union européenne <http://europa.eu.int/>

Conférence de presse du président de l'Union européenne, Bruxelles, le 23 mars 2005
Directive sur l'ouverture des marchés des services *

Le Conseil européen s'est également saisi de la directive sur l'ouverture des services. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a longuement commenté l'enjeu de la directive : « J'avais demandé au président de la Commission et aux membres du Conseil européen d'essayer de nous mettre d'accord sur le traitement qu'il convenait d'apporter à la directive sur l'ouverture des marchés des services. Nous avons eu un échange de vues. Le débat était vertueux, ce qui nous a permis de nous mettre d'accord sur les démarches à entreprendre.

Nous sommes tombés d'accord pour dire que le marché intérieur des services doit devenir pleinement opérationnel pour pouvoir promouvoir la croissance et l'emploi et renforcer la compétitivité en Europe. Mais le marché des services que nous voulons mettre en place doit préserver le modèle social européen.

Les débats ont montré que la rédaction actuelle de la proposition de la directive, qui est l'œuvre de l'ancienne Commission, ne répond pleinement aux exigences que je viens de décrire, notamment au nécessaire respect du modèle social européen. Par conséquent, le Conseil européen demande que tous les efforts soient entrepris dans le cadre de la procédure législative en cours pour dégager un large consensus qui répondra à l'ensemble des objectifs que je viens de mentionner : ouverture du marché des services, respect du modèle social européen.

La directive ne sera pas retirée. C'est la seule Commission qui pourrait le faire. Le Conseil européen n'a pas le droit de donner des injonctions de ce type à la Commission européenne. Si la directive était retirée, nous donnerions l'impression que l'ouverture des services aurait disparu de l'agenda européen. Elle doit rester sur l'agenda européen puisque la stratégie de Lisbonne, qui parle de croissance, d'emploi et de compétitivité, implique que nous ouvrons le marché des services

Oui à la libéralisation des services, non au dumping social

La rédaction du texte de la directive tiendra compte du double impératif de l'ouverture du marché des services et du respect du modèle social européen selon la devise : Oui à la libéralisation des services, non au dumping social. Ceux qui voudraient que la directive sur les services soit façonnée de façon telle que les travailleurs perdent tous leurs droits, à ce qu'il y ait une pression malsaine sur le niveau des salaires et un rabaissement des niveaux des droits du travail à travers l'ouverture des marchés, se trompent lourdement.

On donne parfois l'impression que l'Europe se fiche royalement des conséquences de cette directive sur les réalités quotidiennes des gens. Ce n'est pas vrai. Notre travail sera un travail d'examen important de réponse aux attentes qui se sont exprimées. Nous ne prenons pas à la légère ce dossier », a souligné le président du Conseil européen, Jean-Claude Juncker.

* Le texte ci-dessus figure sur le site officiel de l'Union européenne <http://europa.eu.int/>

**« Jean-Jacques Rios, Portugais, a travaillé en France pour Constructel :
de 7 h 30 à 21 heures, 6 jours sur 7 »
Catherine Maussion, *Libération* 20 mai 2005**

Jan-Jacques Rios, 22 ans, célibataire, est l'un des 150 salariés portugais détachés chez Constructel pour travailler sur les lignes de France Télécom en Poitou-Charentes. Depuis huit jours, il est revenu chez lui, à Silvares, au Portugal, où nous l'avons joint.

Quand Viatel, une grosse boîte portugaise de travaux publics, a balancé ses annonces, en août, il n'a pas hésité : «*On proposait de me détacher en France, chez Constructel, pour 900 euros par mois. Plus 550 euros pour les frais d'alimentation et 225 euros pour les déplacements. Ici, le salaire, c'est 400 euros par mois.*» Pour ce prix, il est logé. Constructel a loué des maisons : «*Une à Saintes, une autre à Cognac, une troisième à Angoulême.*» Pour les congés, «*on m'a dit que tous les trois mois, j'aurais une semaine pour rentrer chez moi.*» Sa mission : «*construire des abonnés*», c'est-à-dire tirer une ligne de téléphone depuis le répartiteur jusque chez l'abonné. Comme il est parfaitement bilingue ses parents, enfants d'immigrés portugais, ont été élevés en France, mais sont revenus depuis quelques années pour leur retraite au pays, il fait aussi «*des déclarations d'intervention, et des attachements d'abonnés*», c'est-à-dire du travail administratif dans le bureau régional de Constructel, à Saintes. A son arrivée, en septembre, ils sont trente comme lui, à sillonner les Charentes. «*Au début, cela me plaisait.*» Ensuite, beaucoup moins : «*Je commençais à 7 h 30 et je finissais à 21 heures. On faisait parfois jusqu'à 400 kilomètres dans la journée. On travaillait aussi le samedi. Le dimanche, on allait à la laverie.*» Aujourd'hui, dans les Charentes, ils ne sont plus que douze, le contrat avec France Télécom est fini : «*A cause du mauvais travail. Trop de rendez-vous loupés avec les abonnés. La faute aux kilomètres à faire sur les routes.*»

Il y a un mois, Jean-Jacques a craqué : il est retourné à Silvares pour un week-end de quatre jours, sans le feu vert de l'employeur. «*Quand je me suis présenté, lundi, on m'a dit : "Mercredi, tu retournes au Portugal."*» Du coup, Jean-Jacques est allé voir les syndicats. La CGT va défendre son cas devant les prud'hommes de La Rochelle pour réclamer le paiement des heures supplémentaires. Et obtenir bulletins de paie et contrat de travail. «*J'ai signé un contrat mais je n'ai pas reçu le double. Et, pour les bulletins, il faut que je me rende au siège de Viatel, à Viseu*», à 180 kilomètres de son domicile. Rapatrié au Portugal, et après huit jours de congés forcés, Jean-Jacques doit rejoindre lundi son prochain lieu d'affectation : à 50 kilomètres de chez lui sur un chantier d'électricité. «*J'ai jamais touché à ce boulot-là.*»

France Télécom : la filière portugaise

Comment l'opérateur a réduit ses coûts en sous-traitant à une société peu regardante sur le droit du travail.

Catherine Maussion, *Libération* 20 mai 2005

France Télécom savait. Et il n'a pas exercé les contrôles qu'il aurait dû mettre en oeuvre. C'est ce que dénonce l'Acnet (Action de coordination nationale des entreprises de télécommunications), qui représente les 250 à 300 sociétés effectuant l'essentiel des travaux sur les lignes de téléphone. Yves Muller, son secrétaire général, utilise des mots très durs : Constructel, à qui l'opérateur historique sous-traite des travaux sur son réseau, est coupable de «*délit de marchandage*». Et l'opérateur historique en aurait été parfaitement informé. Constructel a recouru, via une autre société (Viatel), à une bonne centaine de travailleurs portugais pour planter des poteaux téléphoniques, raccorder les abonnés et entretenir les lignes. Cela s'appelle du «*prêt lucratif de personnel*», et c'est interdit. Mieux, la loi du 13 août 2004, relative à l'assurance maladie, a renforcé certaines obligations de contrôle dévolues au donneur d'ordre sur le respect des conditions de

travail chez son sous-traitant en l'obligeant à une vérification tous les six mois. Constructel «a fait l'objet d'un contrôle de l'Inspection du travail, qui l'a verbalisée et a déposé une plainte en janvier 2005», a d'ailleurs fait savoir hier le ministère français du Travail, sans préciser le motif exact du procès-verbal.

Motus. Selon Sud-PTT dans la Drôme et la CGT-PTT dans le Poitou-Charentes (deux zones où Constructel est présent), France Télécom a singulièrement manqué de curiosité sur les pratiques de son sous-traitant. Le témoignage d'un salarié de Constructel, retourné au Portugal après avoir été soumis à des journées de quatorze heures, est édifiant (lire ci-contre). Depuis l'été 2004, l'Acnet questionne sans succès France Télécom à propos de Constructel. Cette filiale française d'une grosse société portugaise, Visabeira, a remporté il y a deux ans des appels d'offres de France Télécom pour des travaux sur ses lignes. Mais motus sur les conditions du détachement des salariés portugais de Viatel, autre filiale de Visabeira à qui elle sous-traite les travaux.

Dès le 2 août, dans un courrier adressé à Thierry Breton, alors PDG de France Télécom, l'avocat de l'Acnet lui demandait des explications à propos d'une «politique favorisant le développement de pratiques illégales au regard du droit du travail» et dénonçait «une concurrence déloyale». Suivait toute une série de questions.

Le 24 août, l'Acnet, dans un nouveau courrier, revient à la charge et critique les pratiques mises en oeuvre par la direction des achats de France Télécom, «favorisant le développement de pratiques discutables au regard du droit du travail par l'utilisation d'entreprises ne respectant pas ou approximativement la législation et les règlements français». Pendant neuf mois, l'opérateur a fait le mort. Jeudi encore, France Télécom expliquait (*Libération* d'hier) que, si d'aventure Constructel ne respectait pas le droit du travail, il réagirait, sous-entendu en dénonçant son contrat. Et puis, hier, est venu l'aveu : France Télécom fait savoir qu'un courrier a été adressé le 17 mars à Constructel, lui enjoignant de se conformer à la réglementation.

A la CGT-PTT, qui dénonce vainement depuis près de deux ans les conditions illégales d'emploi des Portugais, on était scandalisé par la légèreté de la riposte de France Télécom, qui couvre depuis le début les pratiques du sous-traitant. Et le syndicat de s'insurger tout haut contre la stratégie suivie par la direction des achats, baptisée Top Sourcing et lancée à son arrivée par Thierry Breton. Le plan s'est déroulé en deux phases : d'abord, la mise à genoux des entreprises de travaux en sabrant dans les contrats d'entretien du réseau, puis la mise sur orbite, sur le sol national d'un nouvel acteur, Constructel, pas trop regardant avec les normes sociales, pour faire baisser les prix des travaux.

Coulisses. Chez France Télécom, on se défend de vouloir faire baisser les prix : «Constructel n'est pas moins cher que ses concurrents.» Mais l'Acnet dispose d'autres documents : selon un acheteur d'une direction régionale de France Télécom, «le gain serait de 180 000 euros la première année grâce à Constructel et de 200 000 euros la suivante», rapporte Yves Muller. Coïncidence, le début de ménage annoncé dans le courrier adressé à Constructel par Didier Lombard intervient juste dix jours après la nomination de Thierry Breton à Bercy. Dans les coulisses syndicales, on trouve un peu déplacée la campagne proeuropéenne du ministre, louant les avancées sociales de l'UE, après s'être affranchi chez lui des règles aujourd'hui vantées...